

DEUXIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 9396

Le 93 septembre 2019 à 08 heures 31
 est née(e) (1) *Chloe, Rose*
Nicolas

(1^{ère} partie) 2^{ème} partie (1)

du sexe *Féminin* à *MELUN*
Seine-et-Marne

reconnu(e) (2) *Le 24/09/2019 en*
cette mairie par son père

par

Delivré conforme aux registres, le

24 SEP, 2019

L'officier de l'état civil



Mentions marginales (4)

Delivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

Mentions marginales (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ;
 complétés, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration »
 (2) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte
 selon le cas, « par le père », « par la mère », « par les père et mère »
 (3) Préciser, s'il y a lieu, les dates et lieu de la ou des reconnaissances et préciser
 l'enfant est indiqué dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... »
 (4) Insérées sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

TROISIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le à heures

est née(e) (1)

(1^{ère} partie) 2^{ème} partie (1)

du sexe à

reconnu(e) (2)

par

Delivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil

Sceau

Delivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ;
 complétés, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration »
 (2) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte
 selon le cas, « par le père », « par la mère », « par les père et mère »
 (3) Préciser, s'il y a lieu, les dates et lieu de la ou des reconnaissances et préciser
 l'enfant est indiqué dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... »
 (4) Insérées sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.